Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.
Date de convocation : 20 Mai 2021
PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland - LEHNEBACH Annick - ACHARD Arnaud - ALESSI Joséphine - LEBARBIER Robert - MAZAUD-MOINDREAU Jessica - DUTRUC Alain - GIGAREL Françoise - FILLON Jérôme - JOSSERAND Pierre - CALLEJON Grégory - RUEL Lydie - GIRERD Myriam - SCHMIDT Anja - CHAVE Thomas - BELMONTE Yves-
Absents : Laurent SUARD (procuration à Annick LEHNEBACH) -GARRIGUES Alain (procuration à Yves BELMONTE) – Franck BENOIT-GUERINDON-
SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie RUEL

NOMBRE DE MEMBRES :	EN EXERCICE :	19
	PRESENTS :	16
	VOTANTS :	18

Ordre du jour :

1) Délibération : Demande subvention au Conseil Départemental pour extension groupe scolaire CA PEGOUD
2) Délibération : Demande de subvention auprès de la CAF pour création de l'accueil éducatif de jour
3) Délibération : Création poste ATSEM principal 1ère classe pour l'école
4) **Délibération :** Pratique sportive et de loisirs de la baignade : forfait accès à la plage.
5) Délibération éclairage public : programmation pour 2022
6) Questions Diverses

Ouverture du Conseil :

Anniversaire de l'installation du conseil qui a été installé le 23/05/20.
C'est l'occasion de faire un premier bilan de l'action réalisée et de dire ce qui a été fait pour réaliser le programme sur lequel nous avons été élus :

- Ecole : étude de l'extension de l'école en cours sous forme de 2 tranches de travaux suite engagement de la procédure d'expropriation, le lancement de l'appel d'offres devrait intervenir fin Juin, pour une ouverture en Septembre 2022 ; action d'amélioration de la gestion des personnels affectés à l'école ;
- Urbanisme : signature de la convention de partenariat PUP pour l'aménagement de l'OAP du Vernatet et enquête publique en cours pour la modification du PLU ;
- Sécurité : aménagement du quai bus / parking Fugain réalisé, campagne de mesure de vitesse routière et amélioration de la signalétique routière en plusieurs points, action

de lutte avec la gendarmerie contre délinquance et trafics, action de prévention éducative en direction des pré-adolescents avec le CODASE, pré-étude pour mise en œuvre visio-protection ; sécurisation digue étang du Mard ;

- Travaux : aménagements du hangar pour en faire des locaux pour services techniques avec silo à sel ; isolation et création local archives / combles mairies ; évolution des câblages informatiques pour installation services GFU avec CAPV ;
- Sports et Culture : rafraîchissement des vestiaires du stade et actions collaboration inter-clubs autour du lac, projet d'installation de nouveaux jeux pour l'été ;
- Associations : élaboration et signature charte associative ;
- Social : actions de solidarité au début de la crise sanitaire Covid (fabrication et distribution de masques, aide aux courses), soutien aux personnes en difficultés pour leur logement, aide sociale ou besoins quotidiens ;
- Transition écologique : isolation locaux mairie, projet photovoltaique sur la couverture tennis couverts du Pin, action en direction de la préservation biodiversité ;
- Communication : publication Mémo et nouveau journal MAG de la commune, rénovation du Logo et du site Internet ;
- Relations avec Montfrinauds : réunions de concertation : sécurité (1) et pour la vie dans les hameaux (2) ;
- Coopération intercommunale : participation aux nouvelles commissions du Tour du Lac avec de nouveaux projets notamment pour les Sports, l'Accueil Loisirs Jeunes, la sécurité ; participation au conseil communautaire de la CAPV ;
- Démocratie : installation du comité démocratique ;

Le travail a été intense et les actions nombreuses durant cette année, où nous avons pu répondre aux besoins et mettre en œuvre les valeurs de solidarité qui sont les nôtres.
Il s'agit là d'un travail collectif réalisé avec les membres de chacune des commissions qu'il convient de remercier pour leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Approbation du CR Précédent : demandes de Jérôme Fillon

Concernant la remarque au sujet de l'avenant relatif au lot maçonnerie du LOCAL DES SERVICES TECHNIQUES : Jérôme Fillon souligne le fait que nous devons porter une attention particulière aux chiffrages préalables et veiller à rester dans l'enveloppe prévue comme c'est le cas. Robert Lebarbier indique que malgré les avenants réalisés pour ce bâtiment, nous restons dans le budget préalablement prévu.

Concernant la vente de la "maison de la fontaine" : Jérôme Fillon dans son intervention, a souhaité simplement que l'on ait envisagé tous les cas de figure avant la prise décision de mise en vente.

Ces deux remarques sont acceptées et figureront dans le présent Compte-rendu (pas de rectification du CR diffusé) comme prévu dans le règlement de fonctionnement du Conseil.

Information du Conseil :

- Le double rattachement de la commune aux lycées de Pont de Beauvoisin et Voiron n'est pas accepté par la DSDEN. Les dérogations restent possibles sur demande motivée des familles ;
- Une partie du conseil souhaite qu'une « enquête » soit réalisée auprès des parents de futurs lycéens pour faire remonter si nécessaire la forte demande et appuyer notre demande de rattachement.

DELIBERATION 202100501 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR EXTENSION GROUPE SCOLAIRE CA PEGOUD :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été demandé au bureau NOVEKA une étude quantifiant et estimant la pose d'un bâtiment sur la toiture existante du groupe scolaire CA PEGOUD.
NOVEKA a réalisé une étude de faisabilité surélévation avec une estimation du coût du projet.
Le nouveau bâtiment comprendrait :

- 1 salle de classe
- Un atelier numérique
- Un local petit atelier
- 1 salle dédiée à l'accueil éducatif de jour (Mercredi, Vacances scolaires)
- 2 locaux sanitaires filles et garçons
- 1 bureau

  Ceci sur une surface SHON de 318.60 m²

  Le chiffrage estimatif est de 732 369.00 euros HT soit 878 843.00 euros TTC avec des points à confirmer :
  - Justification des linteaux existants
  - Puissance disponible sur armoire électrique existante
  - Nécessité de raccordement de l'alarme type 4 sur installation existante
  - Nécessité d'une alarme anti-intrusion

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire et à solliciter des subventions.
Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,
CONSIDERANT que ce projet est de nature à améliorer le fonctionnement quotidien de l'école, de la cantine, de la garderie et à accueillir un centre de loisirs sur le temps périscolaire
SOLLICITE du conseil départemental une subvention au titre du plan Ecole.

Les crédits d'un montant de 200 000 € sont inscrits au Budget 2021 et un plan de financement sera établi pour compléter ces crédits lors du budget primitif 2022.
Adopté à l'unanimité.
Durant le débat :

Jérôme Fillon fait préciser que la phase 1 concerne uniquement l'école, et donc pas la partie cantine. Effectivement, cette première tranche répond à la nécessité de créer au moins une classe supplémentaire et le futur accueil de jour. La cantine restera à sa place et aura les mêmes capacités d'accueil. La phase 2 concernera le futur bâtiment qui sera construit sur le terrain en cours d'expropriation

Gregory Callejon précise que le rapport d'expertise semble être en notre défaveur et que les travaux risquent de ne pas être pris en compte par la décennale sur le bâtiment actuel. La

création de l'extension permettra de traiter les fuites du toit de l'école puisque l'extension le recouvrira.

Alain Dutruc indique qu'il y aura une tranche 3 qui concernera la réfection de la cantine en une autre salle

Jérôme Fillon se demande si le fait d'avoir des subventions ne va pas nous imposer des délais de réalisation ? Non, ce sont les subventions attribuées au titre du plan de relance qui imposent de lancer les travaux avant fin Juin.

Le Maire indique qu'il faudra néanmoins attendre que le financement du projet soit étudié courant juin, dans ses deux parties école et AEJ pour en décider. A ce moment-là, il sera peut-être nécessaire de revoir le projet.

INFORMATION : PROJET DE CREATION DE L'ACCUEIL EDUCATIF DE JOUR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été demandé au bureau NOVEKA une étude quantifiant et estimant la pose d'un bâtiment sur la toiture existante du groupe scolaire CA PEGOUD, dont une partie serait utilisable pour la création d'un accueil éducatif de jour. NOVEKA a réalisé une étude de faisabilité surélévation avec une estimation du coût du projet.
Le nouveau bâtiment comprendrait des locaux affectés à l'AEJ :

- 1 salle dédiée à l'accueil éducatif de jour (Mercredi, Vacances scolaires)
- 1 bureau

et des locaux communs avec l'école :

- Un atelier
- Un local petit atelier
- 2 locaux sanitaires filles et garçons
- 1 couloir.

La Caisse d'Allocations Familiales peut attribuer une subvention d'investissement au titre de la création de cet Accueil Educatif de Jour, sur un montant estimé de 345 413 € HT, correspondant à 70 m2 affectés au local AEJ (161 272 €), et à 159 m2 affectés aux ateliers et communs utilisés sur un équivalent de 23 semaines (416 319 * 23 / 52 = 184 141 €).

L'étude du projet est en cours avec la commission intercommunale du Tour du Lac, la CAF, la PMI et les autres partenaires concernés (réunion programmée le 8 Juin).

L'aménagement et le fonctionnement de l'AEJ peuvent faire l'objet d'aides de la CAF (25 000 € pour aménagement et 0,55 € / heure pour chaque participant).

Durant le débat :

Thomas CHAVE demande pourquoi Charavines ne s'associe pas au projet d'AEJ? Monsieur le Maire lui répond que Charavines dispose déjà d'un accueil de loisirs.

Alain DUTRUC demande quel pourrait être le montant de la subvention de la CAF. Monsieur le Maire pense qu'il est envisageable d'obtenir environ 60% du montant.

Jérôme Fillon demande quelle pourrait être la capacité d'accueil de l'AEJ dans les 70M2 créé pour eux. Annick Lehnebach précise que l'AEJ utilisera également d'autres locaux de l'extension, pas seulement les 70m2 et qu'une étude est en cours par l'AEJ de SAINT

ETIENNE DE CROSSEY. La Mairie s'appuiera sur cette étude pour définir la capacité maximale. Jessica Mazaud Moindreau précise que d'autres facteurs peuvent jouer sur la capacité d'accueil. Joséphine Alessi pense qu'il ne faudrait pas dépasser un nombre de 80 enfants.

Monsieur le Maire précise que pour cette demande de subvention il y a un dossier complet à créer.

DELIBERATION 202100503 : DELIBERATION DECIDANT LA CREATION D'UN POSTE DE AGENT TERRITORIAL DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 92.850du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire expose :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Dans le cadre des avancements de grade un agent est inscrit sur le tableau d'avancement de grade des agents territoriaux des écoles maternelles principal 1ère classe.
Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent territorial des écoles maternelles principal 1ère classe à temps non complet (29/35ème)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide , à l'unanimité, la création d'un poste d'agent territorial principal 1ère classe à temps non complet soit 29/35ème) avec effet au 14/09/2021.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire précise que c'est un avancement de grade d'un agent dû à son ancienneté et non pas la création d'un poste supplémentaire

Jérôme Fillon demande pourquoi on ne supprime pas le poste en même temps que l'on crée le nouveau poste d'ATSEM

Monsieur le Maire précise qu'il sera supprimé une fois que l'agent aura été nommé sur le poste créé.

Délibération : PRATIQUE SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA BAIGNADE : FORFAIT ACCES A LA PLAGE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Montferrat souhaite répondre aux demandes de ses habitants de pouvoir pratiquer la baignade sportive ou de loisirs de manière sécurisée en ayant plus facilement accès à la plage de Montferrat.

Pour rappel, la plage-camping de Montferrat a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en 2014 par délibération du 25 janvier 2012 et ainsi devenue une plage communautaire, gérée sous forme d'une délégation de service public (DSP). Ceci a eu pour conséquences de supprimer la gratuité d'accès à la plage instaurée pour les montfrinauds : cette disposition n'étant plus possible.

En effet, en raison de la compétence intercommunale, la Commune n'a pas de droits à intervenir sur les conditions d'exécution du contrat, et notamment les conditions tarifaires. Le principe d'exclusivité confère à la Communauté d'Agglomération, seule, la compétence pour faire éventuellement évoluer cette tarification.

Néanmoins, conformément à son programme, la municipalité a engagé dès le mois de Juin 2020, les discussions avec le gérant de la plage-camping dans le but de rendre possible un accès plus facile à la plage et plus généralement au bord du Lac, notamment pour l'été en fin d'après-midi où le besoin est le plus fortement ressenti par les riverains.

Cette nouvelle possibilité d'accès a été crée pour la saison 2021 avec la mise en place par le gérant d'une sécurisation de la baignade et du service de plage jusqu'à 21 H, contre 18 H précédemment, moyennant le paiement d'un coût d'entrée dégressif de 4 € à 17 H., 3 € à 18 H., 2 € à 19 H et 1 € à 20 H (demi-tarif pour enfants de 3 à 12 ans). Le nouveau tarif d'entrée à la plage pour la journée, validé par la CAPV, étant maintenant de 4,20 € (2,10 € pour enfant de 4 à 12 ans inclus, gratuité pour moins de 4 ans), le forfait annuel de 69 € pour adulte et 34 € pour enfant.

Les discussions seront poursuivies avec le gérant et la CAPV pour examiner les possibilités d'accès, hors-saison touristique, au bord de l'eau ainsi qu'à l'espace jeu pour enfants.
Parallèlement, la commission sports a envisagé de créer un « pass jeunes » attribué à tous les jeunes de moins de 18 ans permettant de financer en partie une activité prise auprès d'une association de Montferrat. Il avait été envisagé d'étudier ce pass et éventuellement de l'étendre aux associations culturelles pour mise en œuvre lors du forum associatif de début septembre.
2 propositions complémentaires sont ainsi soumises à discussion et vote du conseil.
1ère proposition :
Afin de faciliter l'accès à la plage aux habitants de Montferrat, pour favoriser la pratique des sports de natation, et faciliter l'accès aux loisirs de proximité notamment des jeunes, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide à l'acquisition des forfaits annuels d'un montant de 10 € pour un forfait Adulte et de 5 € pour un forfait enfant. Cette aide sera versée uniquement aux résidents de Montferrat, sur leur demande avec présentation du forfait annuel acquis, production d'un justificatif d'adresse et d'un relevé d'identité bancaire pour virement administratif. Cette disposition d'aide est offerte dans un premier temps pour l'année 2021, un bilan sera établi en fin de saison pour examen de sa reconduction.
2ème proposition :
La réduction octroyée sur le forfait annuel d'accès à la plage selon la 1ère proposition vient s'ajouter au montant alloué à travers le pass jeunes sous la forme d'un « avoir associatif » qui remplace le versement de l'aide. L'ensemble pass plus avoir est utilisable comme moyen de paiement des activités associatives de Montferrat où s'inscrit le jeune. Les associations regroupent les pass et avoirs et les présentent à la Mairie pour percevoir l'aide correspondante.

Joséphine Alessi demande si l'on peut avoir des subventions de la région ? ou département ?

Annick Lehneback pense que l'accès est trop cher, et que ça devrait être la région ou la capv qui devrait aider à financer les maitres-nageurs , ramassage des ordures , etc …

Thomas Chave précise que les Montfrinaud ont des inconvénients de nuisances sans avoir d'avantages en retour du à l'affluence de circulations et de présences en été autour du lac. En dehors de la saison estivale, il n'est pas normal de ne pas avoir accès aux berges.

Plusieurs élus du conseil font remarquer que si on regarde le prix de l'abonnement annuel il faudrait au moins y aller 16 fois en journée entière avant de le rentabiliser.

Gregory Callejon fait remarquer que le tarif de l'abonnement annuel aurait du être revu à la baisse car son prix a été fixé sur le prix de 5€ (pour une journée complète) initialement prévu par le gérant de la plage alors que la CAPV lui a demandé de revoir à la baisse son prix d'entrée à la journée à 4.20€

Monsieur le Maire précise que la question de ce soir est de trouver le meilleur avantage indirect pour les Montfrinaud. Il rappelle que la commune n'a pas compétence sur la maitrise des tarifs et qu'elle ne peut que proposer une aide sous forme d'un remboursement partiel aux Montfrinauds

Alain Dutruc fait remarquer que si nous avons 100 adultes et 100 enfants qui demandent à bénéficier de cet avantage cela coûtera 1500€ à la commune.

Joséphine Alessi pense qu'il faut expliquer que nous faisons cette action sur cette année et que la reconduction serait examinée au vu du bilan de la 1ère année

Plusieurs élus du conseil pense qu'il faut faire un Communiqué (ou une réunion publique) clair et précis pour tous les montfrinaud pour expliquer la gestion du lac

Annick Lehneback pense qu'il faut poursuivre la discussion avec le gérant sur le tarif de l'abonnement annuel qui a été basé sur le prix d'entrée de 5€.

Le maire invite le conseil à se prononcer d'abord sur la 2ème proposition :
Contre : 10
Abstentions : 8
Pour : 0
Ensuite sur la 1ère proposition :
Contre :0
Abstentions : 7
Pour : 11
La 1ère proposition est donc adoptée.

DELIBERATION 20210505 ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMMATION POUR 2022

Le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de définir le programme d'éclairage public pour l'année 2021-2022.
Le but de de réaliser des économies en modernisant le réseau. La moitié des foyers lumineux est équipée de leds.
Le maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le programme 2022 à savoir :

- Supprimer certains abonnements ou points lumineux non indispensables
- Réduire l'amplitude de l'éclairage de nuit dans les hameaux grâce à la pose d'horloges dans les armoires de commande
- Renforcement du Vernatet :

- Renforcement de la Route de Verchère
- Rénovation armoires équipées de lampe ballon dans les hameaux suivants : Route de Bilieu Le Verney- Les Frandes- Le Seigle- Le Cloud- Le plan- Les Groubes-

Il est proposé de prévoir au budget 2022 un montant total de travaux de 40 000 euros subventionné à 50 % par TE 38 d'où un reste à charge de 20 000 euros pour la commune.
Après échange de vues et délibération,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir maintenant le programme éclairage public pour une inscription au budget primitif 2022
CONSIDERANT que la modernisation du réseau permettra de faire des économies
ACCEPTE le programme proposé
ACTE l'inscription de 20 000 euros pour l'éclairage public au budget 2022.

Yves Belmonte demande pourquoi on n'envisagerait pas de mettre des panneaux solaires sur les nouveaux éclairages publics. Robert Lebarbier pense qu'il faut prévoir une réunion avec TE38 pour une présentation des technologies envisageables sur notre commune car elles ont évolué.

Thomas Chave fait remarquer que l'hiver l'ensoleillement est le plus faible et donc il risque de ne pas y avoir assez de puissance pour alimenter les candélabres

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

L'augmentation du personnel (ou heures supplémentaires) pour les services techniques est- t-elle un sujet d'actualité ? Il y aurait alors peut être un intérêt économique à confier aux employés de l'équipe de Robert d'autres choses que des tâches d'entretiens (tonte, arrosage..) Tâches qui pourraient être sous traitées (CAPV,...) ? Ne peut-on pas envisager un emploi aidé, ou un service civique pour renfort des services techniques ? Lydie Ruel demande quel est le montant des travaux sous-traité à des entreprises extérieurs par la Mairie et se demande si une partie de ce montant ne permettrait pas de payer une partie d'un salaire d'un nouvel agent ?

En réponse, Robert Lebarbier précise que le besoin des services techniques serait d'avoir un chef d'équipe, quelqu'un d'autonome et polyvalent. Il ajoute que les travaux confiés à la CAPV nécessitent du matériel que nous n'avons pas.

Truck A'venir : Joséphine ALESSI nous informe que le truck A'venir vient à la rencontre des jeunes de 16-29 ans sur le parking de l'église de 14 heures à 16 heures et ceci pendant 5 semaines à partir du mercredi 9 Juin 2021.
C'est une association de la Maison de l'Emploi et de la Formation accompagnée du CODASE. Leur mission est d'accompagner ces jeunes dans l'emploi, la formation, la scolarité ...
Collecte maraude : cette collecte est organisée par une habitante de Montferrat, étudiante en médecine. Joséphine ALESSI encourage les membres du Conseil Municipal à faire des dons.

A Montferrat le 07 juin 2021

Le Maire,

MAIRIE DE MONTFERRAT (ISÈRE)

Roland PERRIN-COCON